



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

chemins ruraux

Question écrite n° 103551

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la circulation des véhicules de loisirs motorisés sur les chemins ruraux. Les associations regroupant ces usagers, tels ceux pratiquant le quad, se sentent face à un dénigrement systématique notamment quant au respect de l'environnement. Ils se retrouvent ainsi face à des interdictions de circulation, ce qui est assurément vécu comme une atteinte à la liberté de circuler librement. Par ailleurs, cette pratique des véhicules de loisirs motorisés participe au développement d'un territoire, à la découverte de zones rurales et à l'entretien de certains qui perdraient leur fonction de par leur non fréquentation. Aussi, il lui demande ce qu'il envisage afin de préserver la liberté de circuler des engins de loisirs motorisés soucieux du respect de leur environnement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Vigier](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103551

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mars 2017](#), page 2297

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)